

# **Rapport S 2.9**

## **«Effectif du personnel»**

## Sommaire

1	Introduction .....	3
1.1	Population déclarante .....	3
1.2	Périodicité et délai de communication .....	3
2	Informations à renseigner .....	4

## 1 Introduction

### 1.1 Population déclarante

Le tableau S 2.9 est à fournir par tous les établissements de crédit luxembourgeois indépendamment de leur statut juridique.

### 1.2 Périodicité et délai de communication

Le rapport S 2.9 est à fournir trimestriellement et doit parvenir à la BCL dans les 20 jours calendriers suivant la fin du mois auquel il se rapporte.

La BCL établit et publie, sur son site Internet, un calendrier de remise des rapports statistiques (<http://www.bcl.lu>).

## 2 Informations à renseigner

Les informations suivantes sur l'effectif sont à fournir:

- le rapport S 2.9 doit renseigner toutes les personnes occupées en ordre principal par l'établissement de crédit et liées à lui par un contrat, même celles liées par un contrat à durée déterminée ou un contrat d'apprentissage et celles occupées à temps partiel. Il y a lieu notamment de ne pas omettre les ouvriers et le personnel de nettoyage et d'entretien, s'il s'agit de personnes engagées par l'établissement. Les administrateurs-délégués ou administrateurs-directeurs sont à inclure également.
- la ligne "dont à temps partiel" regroupe l'ensemble des personnes réparties dans les lignes "cadres, employés et ouvriers" et liées à l'établissement de crédit par un contrat de travail à temps partiel. Dans la ligne "dont à temps partiel" ces personnes sont à ventiler en fonction de leurs nationalité et sexe uniquement.
- par "travail à temps partiel" il y a lieu d'entendre toute personne qui travaille à moins de 100% du temps de travail normal.
- par "étrangers" il y a lieu d'entendre les personnes de nationalité étrangère et non celles résidant à l'étranger.
- ne sont pas à reprendre sur ce tableau les personnes occupées dans une succursale ou un bureau situé à l'étranger.
- la rubrique des cadres comprend les membres de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoirs inclus.